



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

**SYNDICAT METROPOLITAIN DE L'ARTOIS - CESSIION DE MARQUE ET NOM DE DOMAINE – INVEST INARTOIS**

Considérant le Syndicat mixte Pôle Métropolitain de l'Artois, Syndicat mixte ouvert dont le siège est situé à Lens, (62300), 32 rue Casimir Beugnet, représenté par Monsieur Olivier Gacquerre, en qualité de premier Vice-président,

Considérant que le Syndicat mixte Pôle Métropolitain de l'Artois est titulaire de la marque française « Invest in Artois » n°4862456 déposée et enregistrée auprès de l'INPI le 19 avril 2022 pour les services en classes n°35, n°41 et n°42,

Considérant que le Syndicat mixte Pôle Métropolitain de l'Artois est également titulaire du nom de domaine suivant : Investinartois.com réservé depuis le 06 octobre 2021,

Considérant que les membres du Syndicat mixte Pôle métropolitain de l'Artois ont sollicité la dissolution de celui-ci,

Considérant l'intérêt pour la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane de bénéficier de cette marque et du nom de domaine, il a été convenu entre les membres du Syndicat mixte Pôle Métropolitain de l'Artois de procéder à la cession de la Marque « Invest in Artois » et du Nom de domaine « investinartois.com » à la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane,

Considérant qu'il y a lieu de signer un contrat, entre le Syndicat mixte pôle métropolitain de l'Artois et la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay, Artois-Lys-Romane pour la cession de la Marque et du Nom de domaine – Invest in Artois pour un montant total de 4 741,20 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de approuver tout contrat de cession ou de licence de droits de propriété intellectuelle.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat, entre le Syndicat mixte Pôle Métropolitain de l'Artois et la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay pour la cession de la marque « Invest in Artois » et du nom de domaine « Investinartois.com » pour un montant de 4 741,20 € net de taxes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... **28 MARS 2025**

Le Vice-président délégué,



#signature#

**BOSSART Steve**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **28 MARS 2025**  
Et de la publication le : **28 MARS 2025**

Le Vice-président délégué,



**BOSSART Steve**

---

## CONTRAT DE CESSION DE MARQUE ET NOM DE DOMAINE

---

### **ENTRE LES SOUSSIGNÉS**

#### **SYNDICAT MIXTE POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS**

Syndicat mixte ouvert

Immatriculée au R.C.S. sous le numéro 200 060 358

Dont le siège social est situé 32 rue Casimir Beugnet, LENS (62300)

Représenté par M. GACQUERRE, en qualité de premier Vice-Président dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommé « le CÉDANT »,  
D'une part,

### **ET**

#### **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE**

Communauté d'agglomération

Dont le siège social est situé 100 avenue de Londres, BETHUNE (62411)


Représentée par M. GACQUERRE, en qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « le CESSIONNAIRE »,  
D'AUTRE PART,

Individuellement dénommé « la Partie » et conjointement dénommés « les Parties »

## **APRES AVOIR ETE EXPOSE QUE**



Le CÉDANT est titulaire de la marque française «  » n°4862456 déposée et enregistrée auprès de l'INPI le 19 avril 2022 pour les services en classes :

- ✓ Classe 35 : aide à la direction des affaires et conseils en organisation des affaires dans les domaines du développement durable, de la protection de l'environnement et de la transition énergétique, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, des transports, de l'aménagement et de la valorisation du patrimoine et/ou du développement économique, social et culturel ; études et recherches de marché dans les domaines du développement durable, de la protection de l'environnement et de la transition énergétique, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, des transports, de l'aménagement et de la valorisation du patrimoine et/ou du développement économique, social et culturel ; recherche de marchés sur les affaires industrielles innovantes ; publicité ; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; services de revues de presse ; relations publiques ; prévisions économiques ; études de faisabilité économique ;
- ✓ Classe 41 : éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives ou culturelles ; organisation et conduite d'évènements sportifs ou culturels ou éducatifs ;
- ✓ Classe 42 : étude, conception, conduite et gestion de projets techniques ; incubation [aide à la gestion d'affaires] et accompagnement sur le plan technique et scientifique des porteurs de projets innovants ; étude et conception technique de grands projets urbains structurants ; services d'architecture et de planification en matière d'urbanisme ; expertises (travaux d'ingénieurs).

Le CÉDANT est également titulaire du nom de domaine suivant :

- ✓ Investinartois.com réservé depuis le 06/10/2021

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat Mixte Pôle Métropolitain de l'Artois, il a été convenu entre les Parties de procéder à la cession de la Marque et du Nom de domaine au Cessionnaire, intéressé pour les exploiter.

C'est dans ces conditions que les Parties se sont rapprochées afin de convenir des modalités de l'acte de cession.

## **EN CONSEQUENCE DE QUOI IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1. DÉFINITIONS**

---

Par « Contrat » on entend le présent acte, en ce compris le préambule et les annexes.

Par « Marque » on entend la marque suivante (Annexe 1) :



- marque française «  » n°4862456 déposée et enregistrée auprès



de l'INPI le 19 avril 2022 pour les services en classes 35, 41 et 42.

Par « Nom de Domaine » : désigne le nom de domaine « investinartois.com » dont le détail est en Annexe 2.

Par « Registrar » : désigne le Registrar en charge du nom de domaine cédé.

## **ARTICLE 2. DECLARATIONS ET OBLIGATIONS**

---

### **1) Concernant la Marque**

Le CÉDANT déclare :

- Avoir la propriété pleine et entière de la Marque et être en mesure de la céder librement et qu'il exploite ou fait exploiter paisiblement ;
- Que la Marque est actuellement en vigueur et que toutes les taxes nécessaires à cet effet, notamment de dépôt et/ou de renouvellement, ont été réglées ;
- Que la Marque n'a fait l'objet d'aucune mutation de propriété, d'apport en société, de concession de licence d'exploitation, de gage, de nantissement, ni d'aucun autre droit au profit d'un tiers ;
- Qu'il n'existe, à sa connaissance, aucune réclamation, revendication, litige ou action en cours ou imminent, et qu'il n'a été informé d'aucune action susceptible d'être intentée concernant la validité, la propriété ou l'exploitation de la Marque.

Enfin, le CÉDANT déclare que tous les documents et informations relatifs à la Marque en sa possession au jour de la signature du présent Contrat ont été transmis au CESSIONNAIRE et s'engage à transmettre au CESSIONNAIRE dans les meilleurs délais tous les documents qui pourraient lui être adressés après la signature des présentes et concernant la Marque.

### **2) Concernant le Nom de domaine**

Le CÉDANT s'engage à :

- Fournir au CESSIONNAIRE le contrat d'enregistrement du Nom de domaine, le cas échéant, le contrat de renouvellement ;
- Faire son affaire des formalités et procédures requises par le Registrar afin de permettre l'effectivité de la régularisation de la titularité du Nom de Domaine dans les plus brefs délais et, au plus tard, quinze (15) jours suivant l'entrée en vigueur du présent Contrat ;
- Collaborer avec le CESSIONNAIRE de manière à permettre l'effectivité de la régularisation du propriétaire du Nom de Domaine dans les conditions précitées, notamment en lui communiquant les codes d'authentification et documents relatifs à l'enregistrement du Nom de Domaine, lui faisant part de toutes difficultés liées au transfert effectif du Nom de Domaine auprès du Registrar.

Le CÉDANT déclare et garantit, à la date de signature du Contrat, au CESSIONNAIRE que le Nom de Domaine :

- A fait l'objet d'un enregistrement valable dans les formes requises et a régulièrement été renouvelé ;
- Est détenu en pleine propriété par le CÉDANT ;
- N'a fait l'objet d'aucune cession ou licence d'exploitation ;
- Ni n'est grevé d'un quelconque gage ou sûreté de sorte que le CÉDANT peut céder librement ce Nom de Domaine dans les termes et conditions du présent Contrat ;
- N'a fait l'objet, à la connaissance du CÉDANT, d'aucun recours de tiers, en ce compris notamment toute action en contrefaçon, en concurrence déloyale ou en déchéance et garantit, en conséquence, le CESSIONNAIRE contre toute action tendant à interdire ou restreindre l'utilisation du Nom de Domaine sous réserve de la notification, dans les meilleurs délais, par le CESSIONNAIRE au CÉDANT, de toute réclamation, action ou demande précédant une telle réclamation, action.

### **ARTICLE 3. CESSION**

---

Le CÉDANT cède, par les présentes, au CESSIONNAIRE qui l'accepte, tous les droits de propriété sur la Marque et le Nom de domaine, avec effet à compter de la date signature des présentes pour le territoire et l'ensemble des produits/services désignés.

En conséquence, le CESSIONNAIRE devient immédiatement unique propriétaire du Nom de domaine et de la Marque exploitée, pour le territoire et les produits et services mentionnés à « l'article 1 – Définition » du présent Contrat et en acquiert sa jouissance pleine et entière à compter de ce jour, pouvant l'exploiter ou en disposer comme bon lui semble et, si nécessaire, agir notamment en contrefaçon.

A compter de la signature du présent Contrat, le CESSIONNAIRE s'acquittera de tous les droits afférents à la Marque et au Nom de domaine.

### **ARTICLE 4. PRIX**

---

Compte tenu du contexte et de l'usage de la Marque et du Nom de domaine par le biais d'une communauté d'agglomération, les Parties ont convenu d'un commun accord de réaliser la présente cession moyennant le paiement de la somme de quatre mille sept cent quarante et un euros et vingt centimes (4741,20 €).

### **ARTICLE 5. GARANTIES**

---

Le CÉDANT ne donne pas d'autre garantie que celle résultant de l'existence matérielle de la Marque et du Nom de domaine.

Le CESSIONNAIRE reconnaît avoir pris connaissance des documents et informations cités par le CÉDANT au présent acte et déclare être pleinement informé sur la disponibilité et la validité de la Marque et des Noms de domaine. Le CESSIONNAIRE ne saurait en aucun cas réclamer une quelconque indemnité au CÉDANT dans le cas où la Marque ou le Nom de domaine viendraient à être déclarés nuls, ou s'il était déchu de ses droits à la suite d'une décision judiciaire devenue définitive.

## **ARTICLE 6. NULLITÉ PARTIELLE**

---

L'annulation de l'une des stipulations du présent Contrat n'entraînera l'annulation de celui-ci dans son ensemble, que pour autant que la stipulation litigieuse puisse être considérée, dans l'esprit des Parties, comme substantielle et déterminante, et que son annulation remette en cause l'équilibre général de la présente convention.

En cas d'annulation d'une des stipulations du présent Contrat, considérée comme non substantielle, les Parties s'efforceront de négocier une clause équivalente.

## **ARTICLE 7. INSCRIPTION - POUVOIRS**

---

### *1) Inscription au registre national des marques*

La présente cession sera inscrite au registre national des marques de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Les frais afférents aux formalités administratives d'inscription de la présente cession au Registre National des Marques de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) seront à la charge du CESSIONNAIRE, qui s'y oblige.

### *2) Pouvoirs*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes pour requérir ou effectuer toutes formalités, enregistrement, publications, dépôt et mentions, partout et dans toute administration où besoin sera.

## **ARTICLE 8. DOCUMENTS ANNEXES**

---

De convention expresse, tous les documents annexés au présent Contrat en font partie intégrante et forment, avec ceux-ci, un ensemble indivisible dans l'esprit des Parties.

## **ARTICLE 9. DROIT APPLICABLE -LITIGES**

---

De convention expresse entre les Parties, le présent Contrat est régi et soumis au droit français.

En cas de différend découlant de la validité, de l'interprétation et de l'exécution de la présente cession, les Parties conviennent de se rapprocher et de tenter de trouver une solution amiable à leur litige.

En cas d'échec, le litige sera porté devant les tribunaux compétents dans le ressort du domicile du CESSIONNAIRE.

Fait à \_\_\_\_\_,  
Le \_\_\_\_\_

En deux (2) exemplaires originaux, dont un pour chaque partie

<b>Le CÉDANT</b> <b>SYNDICAT MIXTE POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS</b> <i>Représenté par</i>	<b>Le CESSIONNAIRE</b> <b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE</b>
<i>Le 1er Vice-président</i>  <i>Olivier GACQUERRE</i>	<b>Par délégation du Président</b> <b>Le Vice-président délégué</b>  <b>Steve BOSSART</b>



---

**ANNEXE 1 – COPIE DE LA MARQUE EXTRAITE DE LA BASE DE DONNEES EN LIGNE  
DE L'INPI**

---

Extrait de la base Marques  
du site DATA INPI  
6 novembre 2024

**Notice complète**

Logo / Image :



Origine :	Marque française
Marque :	INVEST IN ARTOIS
Type de la marque :	Marque figurative
Informations complémentaires :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Couleur(s) de la marque : bleu, rose, vert, noir, gris, blanc</li><li>• Marque déposée en couleur</li></ul>
Classification des éléments figuratifs :	01.15.23 ; 26.01.05 ; 26.04.02 ; 27.05.01 ; 29.01.04 ; 29.01.08 ; 29.01.11 ; 29.01.99
Déposant / Titulaire :	SYNDICAT MIXTE POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS, Syndicat mixte ouvert - 30/32 rue Casimir Beugnet, 62300 Lens, FR - Siren : 200060358
Mandataire / Destinataire de la correspondance :	Carmen avocats, Madame Coraline Favrel - 41 rue des Arts, 59800 Lille, FR
Numéro :	4862456
Statut :	Marque enregistrée
Date de dépôt / Enregistrement :	19/04/2022
Lieu de dépôt :	92 INPI - Dépôt électronique
Date prévue pour l'expiration :	19/04/2032

## Marque INVEST IN ARTOIS

Langue :	Français (Langue de dépôt)
Classification de Nice :	35 ; 41 ; 42
Produits et services :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Classe 35 : aide à la direction des affaires et conseils en organisation des affaires dans les domaines du développement durable, de la protection de l'environnement et de la transition énergétique, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, des transports, de l'aménagement et de la valorisation du patrimoine et/ou du développement économique, social et culturel ; études et recherches de marché dans les domaines du développement durable, de la protection de l'environnement et de la transition énergétique, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, des transports, de l'aménagement et de la valorisation du patrimoine et/ou du développement économique, social et culturel ; recherche de marchés sur les affaires industrielles innovantes ; publicité ; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; services de revues de presse ; relations publiques ; prévisions économiques ; études de faisabilité économique ;</li><li>• Classe 41 : éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives ou culturelles ; organisation et conduite d'événements sportifs ou culturels ou éducatifs ;</li><li>• Classe 42 : étude, conception, conduite et gestion de projets techniques ; incubation [aide à la gestion d'affaires] et accompagnement sur le plan technique et scientifique des porteurs de projets innovants ; étude et conception technique de grands projets urbains structurants ; services d'architecture et de planification en matière d'urbanisme ; expertises (travaux d'ingénieurs).</li></ul>
Historique :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Republication pour erratum : BOPI 2022-20 du 20/05/2022</li><li>• Enregistrement avec modification : BOPI 2022-34 du 26/08/2022</li></ul>

---

**ANNEXE 2 – COPIE DES FICHES WHOIS DU NOM DE DOMAINE**

---

Domain Name: investinartois.com  
 Registry Domain ID: 2645850112\_DOMAIN\_COM-VRSN  
 Registrar WHOIS Server: whois.ovh.com  
 Registrar URL: https://www.ovh.com  
 Updated Date: 2024-10-07T07:06:02Z  
 Creation Date: 2021-10-06T07:33:20Z  
 Registrar Registration Expiration Date: 2025-10-06T09:36:20+02:00  
 Registrar: OVH, SAS  
 Registrar IANA ID: 433  
 Registrar Abuse Contact Email: abuse@ovh.net  
 Registrar Abuse Contact Phone: +33.972101007  
 Domain Status: clientDeleteProhibited https://icann.org/epp#clientDeleteProhibited  
 Domain Status: clientTransferProhibited https://icann.org/epp#clientTransferProhibited  
 Registry Registrant ID:  
 Registrant Name: REDACTED FOR PRIVACY  
 Registrant Organization: Pôle Métropolitain de l'Artois  
 Registrant Street: REDACTED FOR PRIVACY  
 Registrant City: REDACTED FOR PRIVACY  
 Registrant State/Province:  
 Registrant Postal Code: REDACTED FOR PRIVACY  
 Registrant Country: FR  
 Registrant Phone: REDACTED FOR PRIVACY  
 Registrant Phone Ext: REDACTED FOR PRIVACY  
 Registrant Fax: REDACTED FOR PRIVACY  
 Registrant Fax Ext: REDACTED FOR PRIVACY  
 Registrant Email: REDACTED FOR PRIVACY - Send message to contact by visiting https://www.ovhcloud.com/en/lp/request-ovhcloud-registered-domain/  
 Registry Admin ID:  
 Admin Name: REDACTED FOR PRIVACY  
 Admin Organization: REDACTED FOR PRIVACY  
 Admin Street: REDACTED FOR PRIVACY  
 Admin City: REDACTED FOR PRIVACY  
 Admin State/Province: REDACTED FOR PRIVACY  
 Admin Postal Code: REDACTED FOR PRIVACY  
 Admin Country: REDACTED FOR PRIVACY  
 Admin Phone: REDACTED FOR PRIVACY  
 Admin Phone Ext: REDACTED FOR PRIVACY  
 Admin Fax: REDACTED FOR PRIVACY  
 Admin Fax Ext: REDACTED FOR PRIVACY  
 Admin Email: REDACTED FOR PRIVACY - Send message to contact by visiting https://www.ovhcloud.com/en/lp/request-ovhcloud-registered-domain/  
 Registry Tech ID:  
 Tech Name: REDACTED FOR PRIVACY  
 Tech Organization: REDACTED FOR PRIVACY  
 Tech Street: REDACTED FOR PRIVACY  
 Tech City: REDACTED FOR PRIVACY  
 Tech State/Province: REDACTED FOR PRIVACY  
 Tech Postal Code: REDACTED FOR PRIVACY  
 Tech Country: REDACTED FOR PRIVACY  
 Tech Phone: REDACTED FOR PRIVACY  
 Tech Phone Ext: REDACTED FOR PRIVACY  
 Tech Fax: REDACTED FOR PRIVACY  
 Tech Fax Ext: REDACTED FOR PRIVACY  
 Tech Email: REDACTED FOR PRIVACY - Send message to contact by visiting https://www.ovhcloud.com/en/lp/request-ovhcloud-registered-domain/  
 Name Server: dns105.ovh.net  
 Name Server: ns105.ovh.net  
 DNSSEC: signedDelegation  
 URL of the ICANN WHOIS Data Problem Reporting System:  
 http://wdprs.internic.net/  
 >>> Last update of WHOIS database: 2024-12-03T12:46:32Z <<<

For more information on Whois status codes, please visit https://icann.org/epp

```
#####
#
# Welcome to the OVH WHOIS Server.
#
# whois server : whois.ovh.com      check server : check.ovh.com
#
# The data in this Whois is at your disposal with the aim of supplying you the
# information only, that is helping you in the obtaining of the information
# about or related to a domain name registration record. OVH Sas make this
# information available "as is", and do not guarantee its accuracy. By using
# Whois, you agree that you will use these data only for legal purposes and
# that, under no circumstances will you use this data to: (1) Allow, enable,
# or otherwise support the transmission of mass unsolicited, commercial
# advertisement or roughly or requests via the individual mail (courier),
# the E-mail (SPAM), by telephone or by fax. (2) Enable high volume, automated,
# electronic processes that apply to OVH Sas (or its computer systems).
# The copy, the compilation, the re-packaging, the dissemination or the
# other use of the Whois base is expressly forbidden without the prior
# written consent of OVH. Domain ownership disputes should be settled using
# ICANN's Uniform Dispute Resolution Policy: http://www.icann.org/udrp/udrp.htm
# We reserve the right to modify these terms at any time. By submitting
# this query, you agree to abide by these terms. OVH Sas reserves the right
# to terminate your access to the OVH Sas Whois database in its sole
# discretion, including without limitation, for excessive querying of
# the Whois database or for failure to otherwise abide by this policy.
#
# L'outil du Whois est à votre disposition dans le but de vous fournir
# l'information seulement, c'est-à-dire vous aider dans l'obtention de
# l'information sur ou lié à un rapport d'enregistrement de nom de domaine.
# OVH Sas rend cette information disponible "comme est," et ne garanti pas
# son exactitude. En utilisant notre outil Whois, vous reconnaissez que vous
# emploierez ces données seulement pour des buts légaux et ne pas utiliser cet
# outil dans les buts suivant: (1) la transmission de publicité non sollicitée,
# commerciale massive ou en gros ou des sollicitations via courrier individuel,
# le courrier électronique (c'est-à-dire SPAM), par téléphone ou par fax. (2)
# l'utilisation d'un grand volume, automatisé des processus électroniques qui
# soulignent ou chargent ce système de base de données Whois vous fournissant
# cette information. La copie de tout ou partie, la compilation, le
```

# re-emballage, la dissémination ou d'autre utilisation de la base Whois sont  
# expressément interdits sans consentement écrit antérieur de OVH. Un désaccord  
# sur la possession d'un nom de domaine peut être résolu en suivant la Uniform  
# Dispute Resolution Policy de l'ICANN: <http://www.icann.org/udrp/udrp.htm>  
# Nous nous réservons le droit de modifier ces termes à tout moment. En  
# soumettant une requête au Whois vous consentez à vous soumettre à ces termes.

# local time : 2025-02-04T11:17:35Z  
# gmt time : 2025-02-04T11:17:35Z  
# last modify : 2024-12-03T12:46:32Z